Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 6

Nachruf: Le lieutenant-colonel William Huber
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lier. La baguette est vissée dans le talon de recul, et maintenue dans son canal par l'embouchoir et la grenadière.

6. *Epée-baïonnette.* — L'épée-baïonnette est à lame quadrangulaire.

Le chargeur montré en figure 4 est constitué par une découpure repliée de façon à envelopper les cinq cartouches; une rainure contient les culots, tandis qu'une branche maintient et dirige les balles à hauteur du collet de la cartouche. Ce chargeur se place sur le fusil en avant de la culasse ouverte, les cartouches sont introduites d'un coup de pouce dans le magasin.

Le fusil Daudeteau pèse 3 kil. 700.

Tir à 250 mètres.

Ecart moyen vertical en millimètres	44
Ecart moyen horizontal en millimètres. . . .	50

Tir à 500 mètres.

Ecart moyen vertical en millimètres	95
Ecart moyen horizontal en millimètres . . .	50
Flèche maxima de la trajectoire	1,04

Pénétration à 50 mètres de la bouche:

Bois de sapin sec	1m 450
Acier dur	0m 012

Paris, 30 avril 1895.

M.

† Le lieutenant-colonel William Huber.

Le 20 mai dernier est mort à Paris, à l'âge de 65 ans, l'ancien lieutenant-colonel du génie William Huber, fils de feu le colonel fédéral Huber-Saladin, originaire de Schaffhouse, qui fut, en son temps, un de nos plus brillants et savants officiers supérieurs, un serviteur dévoué de la Suisse, à l'intérieur et à l'étranger, auteur d'écrits remarquables, dont entr'autres celui bien connu sur les petits Etats de l'Europe.

Comme ingénieur civil et militaire William Huber eut en Suisse une utile carrière. Lieutenant en 1857, il fut promu

capitaine en 1861, major en 1866, lieutenant-colonel en 1871. Employé en qualité de secrétaire du bureau fédéral du génie sous la direction de feu le colonel fédéral Aubert, il participa à bon nombre de travaux qui prouvent encore aujourd'hui les mérites de leurs initiateurs et collaborateurs. Ce sont entr'autres ces fameuses routes alpestres, dites stratégiques à cause des subsides qu'elles reçurent de la caisse militaire fédérale, notamment la pittoresque Axenstrasse sur la rive droite du lac des Quatre-Cantons et le superbe tracé de la Furka au milieu des glaciers. Le capitaine Huber fut aussi l'un des fonctionnaires fédéraux qui procédèrent à la régularisation de la frontière franco-suisse lors de la cession à la France de la vallée des Dappes, convenue par le traité du 19 décembre 1862.

On sait le petit incident qui se produisit alors, car il a laissé sa piquante trace dans l'histoire. Le capitaine Huber, qui passait souvent l'hiver à Paris chez son père, fort bien en cour, fut décoré de la légion d'honneur, suivant un courtois usage français après tout traité international convenablement terminé. Grand émoi au Palais fédéral de Berne, quand on y apprit l'événement survenu sans bruit, grand émoi surtout aux alentours du président de la Confédération, alors M. Stämpfli — qui, par parenthèse, se formalisa moins plus tard d'accepter une splendide argenterie pour son arbritage de l'Alabama — Le capitaine Huber, menacé de devoir opter entre ses fonctions et sa croix, s'empressa de garder celle-ci, et il n'en fut ni moins heureux ni moins estimé, preuve en soit la série subséquente de ses promotions dans l'état-major fédéral du génie. Mais pour prévenir le retour de telles surprises, nos hauts gouvernants, qui ont toujours entendu réserver pour eux tous les monopoles aimables, fourrèrent dans la Constitution et dans la loi de 1874, les fameux articles 12 constitutionnel, et 150 de la loi[1] qui interdisent à tout militaire l'acceptation et le port de décorations étrangères.

Cela fait, le diable y perdit-il quelque chose...? Qu'on le demande à notre corps sanitaire militaire, dont les membres les plus distingués, à Genève surtout, sont constellés de bril-

[1] Rappelons ici le texte de cet article 150 : « On ne peut, dans l'armée fédé-
» rale, porter ni décoratiou, ni titre accordés par un gouvernement étranger. —
» Il est interdit à tout officier, sous-officier ou soldat d'accepter des distinctions
» de ce genre. »

lants ordres, ce dont nous ne saurions d'ailleurs que les féliciter, ainsi que nos troupes à leurs bons soins.

Lorsqu'on réforma, en 1874, notre organisation militaire, en créant 8 divisions au lieu des 9 antérieures, et une centaine de lieutenants-colonels de régiments, le lieutenant-colonel Huber rentra dans l'activité comme ingénieur de la Ire division, aux ordres de son ancien chef le colonel Aubert. Il n'y resta pas longtemps; déjà en 1877 il donna sa démission, en partie pour des raisons de santé, en partie aussi pour pouvoir consacrer tout son temps aux sociétés industrielles dont il était administrateur et dont la plus importante était la Société des glaces et produits chimiques de St-Gobain, Chauny et Cirey. Mais il était resté très attaché à son pays; toutes les années il revenait passer les mois d'été dans sa propriété de Mies, et on le voyait souvent à Lausanne et à Genève où il comptait de nombreux amis. Il faisait partie de l'administration de la Société des Eaux de Lausanne et était président de la Société de sauvetage du lac Léman dont il était un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs. L'année passée, il prit à Genève une part active à l'organisation du Congrès des orientalistes, et en 1891 à la réunion internationale de la Société de géographie, à Berne.

Homme très cultivé, d'un commerce charmant et sûr, très distingué à tous égards, bienveillant et dévoué patriote, le colonel Huber, continuant dignement l'excellent renom laissé par son père, laisse à son tour le meilleur souvenir à tous ceux qui l'ont connu, en particulier à ses anciens frères d'armes du génie et des états-majors.

Société des officiers de la Confédération suisse.

RÉUNION GÉNÉRALE BALE 1895.

Le Comité d'organisation aux membres de la Société.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Réunion générale des membres de notre société aura lieu à Bâle les 29 et